



## Construction / erreurs artisans

-----  
Par jsln emma

Bonjour,

Je suis en construction et j'ai un problème avec mon chapiste. Celui-ci a fait des erreurs et n'a pas respecté ce qu'on lui a demandé. Nous avons une surfacture de 500? de notre escalier à cause des erreurs du chapiste. J'aimerais donc déduire ses 500? de la facture finale du chapiste. Ai-je le droit ? Dois-je lui annoncer au téléphone ou par mail avec une trace écrite (avec preuves photos...).

Merci de vos conseils.

-----  
Par TUT03

Bonjour

vous devez démontrer l'erreur, vous avez du signer ensemble un devis décrivant précisément les travaux, les matériaux, les mesures, les précautions, les restrictions, en fournissant un plan, des coupes, des épaisseurs...bref, un devis précis, chiffré, détaillé à partir d'informations que vous devez lui fournir sinon il ne peut pas les deviner

a t il respecté le devis ou pas ? là est la question